

Adresses du conseil général de la commune de Lavour à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du conseil général de la commune de Lavour à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 345;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0345_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

p

[*Le conseil général de la commune de Lavour à la Convention nationale, le 8 brumaire an III*] (21)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentants,

Vous les avés développés dans votre adresse sublime au peuple français! Ces sentiments qui ont toujours caractérisé les vrais amis de la patrie. La justice et la probité que vous avés proclamés ne seront donc plus un vain son qui venait frapper nos oreilles, elles seront la base constante sur laquelle doit reposer le gouvernement républicain. Vous avés dit que vous épargneriez l'erreur et que vous frapperiez le crime, que vous maintiendriez le gouvernement révolutionnaire, que vous le maintiendriez contre tous les partisans de la royauté contre les intrigants et les anarchistes, fidèles à votre serment, vous conserverés cette énergie qui vous attire les bénédictions du peuple français. Vous porterez le calme dans l'ame du citoyen paisible, du citoyen vertueux. Vous ne déposerez la massue nationale, que lorsque la république déblayée de tous ses ennemis pourra jouir d'une paix aussy durable, que ses sacrifices auront été grands pour l'acquérir.

Le Conseil général de la commune de Lavour, en adhérant aux principes que vous venés de proclamer, jure de ne regarder pour son point de raliement que la Convention nationale, il vous invite à rester à votre poste et à bazer sur toutes les vertus le bonheur des français.

Vive la République, vive la Convention.

Salut et fraternité.

BOUSQUET, *maire*, SENGÈS, *secrétaire greffier*
et 11 autres signatures.

q

[*Les membres du conseil général de la commune de Libreval [sur-Cher] à la Convention nationale, s. d.*] (22)

Citoyens représentants du peuple,

Tant d'autorités constituées ont manifesté leur joye, leurs sentimens patriotiques à la vü de votre sublime adresse au peuple français en des termes, avec des phrases si energiques que les expressions nous manquent pour vous peindre combien nous partageons les principes que vous y développés.

Si la langue française ne preste pas à la création d'expressions neuves et capables d'ajouter à l'énergie des autorités nous ont précédé dans les témoignages de satisfaction qu'a fait naitre votre adresse, croyés du moins que les membres

du conseil de la commune de Libreval sur Cher les partagent, et ils vous les jurent avec cette franchise, cette sensibilité qui caractérisent les hommes de bien, les citoyens qui aiment leur pays, les amis de l'ordre, des lois, les vrais patriotes.

Elle a aussi eü ses oppresseurs la commune de Libreval sur Cher, mais aujourd'huy ils se taisent, ils sont comprimés sous l'ascendant des lois et de la vertu.

Continués, dignes représentants, soyés fermes, conduisés le vaisseau de l'état à bon port, le conseil de la commune de Libreval n'a pas cessé et ne cessera jamais d'être rallié autour de vous, il ne voit, il ne connoit que la Convention; impertubable dans ses principes, il jure de mourir s'il le faut pour sa défense.

Les membres composant le conseil général de la commune de Libreval sur Cher.

CACADIES, *secrétaire greffier*, BIGNON,
agent national et 18 autres signatures.

r

[*Les officiers municipaux, en la maison commune de Canteleu, à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (23)

Liberté, Égalité.

Au président de la Convention nationale,

La municipalité de Canteleu dans sa dernière séance à entendu la lecture de l'adresse que vous avez décrétée le dix huit vendémiaire, et du décret qui la suit; cette lecture a été souvent interrompue par des applaudissements universels, qui étoient le gage de l'adhésion donné de toutes parts aux principes que la Convention a manifestés dans cette adresse, ces principes de justice, et de raison, ces principes consolateurs sont aussi ceux de la commune de Canteleu.

Elle vous en garantie l'assurance, elle jure de vous aider a étouffer les voix qui vouderoient parler plus haut que la représentation nationale, elle fera tous ses efforts pour faire regner les loix à la place de la terreur, et faire rentrer dans l'obscurité d'où ils n'auroient jamais dû sortir ces vils intrigants qui regrettent l'atrocité du gouvernement arbitraire, qui a produit tant de crimes et qui existeroit encore, si la Convention n'eut frappé du glaive de la justice, les tÿrans hypocrites dont la france entière a été la dupe et dont tant de citoyens innocents ont été les victimes.

Mais nous le jurons, unis de sentimens et de coeur, nous sommes debout et nous écrasons tous les tÿrans, sous quelques formes qu'ils se présentent, nous ne nous laisserons pas sur-

(21) C 324, pl. 1399, p. 33.

(22) C 324, pl. 1399, p. 37.

(23) C 324, pl. 1399, p. 29.